

DIJ 84 2020.DIJ.6802

Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 4

Le 01.12.2020 / CDA

Loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP)

Auteur-e-s	Proposition			+	-
				++	--
Seiler (Les Verts)	Proposition de renvoi Renvoi au Conseil-exécutif pour qu'il introduise dans la LPEP un véritable financement par sujet, qui bénéficie à l'enfant et non à l'offre.				-
	Art.	Abs.	Bst.		
PEV (Grogg)	20	4 (nouveau)			--
	Contenu du contrat de prestations <u>Le contrat de prestations général des prestataires proposant leurs services dans le domaine ambulatoire règle en particulier la nature et la qualité des prestations, leur rétribution ainsi que la protection des données.</u>				
PEV (Grogg)	32	3 (nouveau)			--
	Placement familial <u>Dans l'intérêt de l'enfant et pour renforcer la famille d'accueil, l'autorité chargée de la surveillance du placement d'enfants ou des spécialistes compétents effectuent au moins deux visites de surveillance par an, consignées dans un procès verbal.</u>				
PEV (Grogg)	32	3 (nouveau)		+	
	Placement familial <u>Les critères concernant la surveillance du placement d'enfants seront réglés de manière contraignante dans l'ordonnance.</u>				

